

COMMUNE DE JUSSY

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 13 mai 2013

Le conseil municipal est convoqué en séance ordinaire sur un avis du président daté du 6 mai 2013

ORDRE DU JOUR :

CONVOCATION

Le conseil municipal est convoqué le

Lundi 13 mai 2013 à 20h.00

en séance ordinaire

Salle du Conseil municipal

Mairie, Route de Jussy 312

ORDRE DU JOUR :

En début de séance exposé de Mme Cortellini, directrice de l'association Solidarité Femmes et de M. Dominique von Burg, projet F. Solidarité (30 minutes)

Séance ouverte à 20h02

Séance levée à 22h05

Présidence de séance : Jean-Daniel Baud, président du conseil municipal

Secrétaire du conseil municipal : René Beaud

Présents : Josef Meyer, maire

Anne-Françoise Morel, adjointe

Denis Chenevard, adjoint

Sandra Bolzonello, Cyril Bugnon, Catalina Kauz, Richard McAllister, Géraldine Mathieu, Louise Martin, Philippe Othenin-Girard, Myriam Rivollet et Olivier Sommer, conseillers municipaux

Excusés: Patricia Crousaz Pantet, Nicolas Emmenegger, Alain Magistra.

Approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2013

Approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2013

4754 En ouverture et hors séance du conseil municipal M. le président accueille la présidente de Solidarité Femmes Genève, Mme Béatrice Cortellini, qui est accompagnée de M. Dominique Von Burg, Président du Conseil suisse de la presse, membre du Comité. L'association qui est active à Genève cherche à apporter un soutien psychologique et social aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants. L'idée d'une telle structure est née entre le Canada et les USA. Sur le canton de Genève 16'000 femmes sont touchées. Actuellement 500 femmes se présentent en consultation chaque année. 14 professionnels animent cette structure pour un total de 6,8 postes. Le budget de fonctionnement représente un montant de CHF 1'000'000.00. Le contrat de

prestation est actuellement bloqué avec l'Etat de Genève. Le coût d'un hébergement d'urgence est calculé en fonction du revenu de la personne. Le but est de pouvoir soutenir 1000 femmes par an dès 2015. M. Dominique von Burg a été sensible à cette démarche et apporte son soutien pour la recherche de fonds auprès des collectivités publiques. Diverses questions sont posées afin de connaître la collaboration avec la police. La nouvelle loi sur l'éloignement est en l'état une belle réussite. La formation psychologique du personnel est également abordée. A la fin de l'exposé, chaque conseiller reçoit une présentation et une plaquette de l'association. Les intervenants sont remerciés par le président et quittent la salle.

Le procès-verbal de la séance du 08 avril 2013 est adopté avec la remarque suivante. Au point 4746, dernier paragraphe il fallait lire « cette vente est donc acceptée par 9 Oui, 1 Non et 0 abstention ». Les remerciements sont transmis à son auteur.

Communications du bureau du conseil municipal

Communications du bureau du conseil municipal

- 4755 M. le président rappelle l'invitation de la commune de Cerniat avec les conjoints. Délai d'inscription 24.05.2013, auprès du secrétariat. Pour le rapport administratif il manque le texte de la commission des bâtiments. La commémoration du 1er juin est ouverte aux conseillers municipaux qui peuvent se rendre au Port Noir.

Communications générales du maire et des adjoints

Communications générales du maire et des adjoints

- 4756 M. Josef Meyer, maire. Statistiques à fin avril : 1208 habitants et 16 chômeurs.
Mise à l'inventaire de la ferme de Mme Emilie Rosset, bâtiment N°249 de la parcelle N°1287 par un préavis favorable de la commune de Jussy. Cette mesure permettra la conservation de ce bâtiment et sa transformation dans les règles. Cette manière de faire évite la mise en place d'un plan de site comme pour le hameau de Sionnet par exemple.
Des lettres ont été adressées à deux propriétaires pour une plantation en limite de chaussée à la Moillette ainsi que pour l'usage d'un chemin communal sans autorisation au Charivari.
Sécurité Civile : Nomination des sapeurs Cyril Bugnon et Killian Morel au grade de caporal.
M. Denis Chenevard, adjoint. Département de l'Urbanisme.
Autorisation de construire une piscine et un pool house délivrée à M. et Mme Carboni, 330 route de Jussy. Préavis favorable délivré aux conjoints Martinet et Stockli pour transformation d'une maison villageoise en trois logements au 10 chemin de la Laiterie. Sous réserve que la fenêtre haute et étroite prévue sur la façade sud soit supprimée au profit de 2 fenêtres individuelles qui devront correspondre aux existantes. La couleur des façades doit s'harmoniser avec le bâtiment mitoyen.
M. le maire rappelle le 50ème anniversaire de l'arrivée du bus à Monniaz. En effet, le 26 mai 1963, la course de la CGTE est prolongée depuis Jussy suite à la pétition des habitants du hameau et grâce à la ténacité de M. Robert Liechti. Un dossier qui relate cet épisode de l'histoire de notre village circule auprès des conseillers.

Adoption des comptes communaux 2012 - Délibération

Adoption des comptes
communaux 2012 -
Délibération

4757 Aucune question n'étant posée sur les comptes communaux 2012, le président donne lecture de la délibération N° 31-2013 qui est jointe au présent procès verbal. Les comptes communaux 2012 sont adoptés à l'unanimité par 9 Oui, 0 non et 0 abstention. Le président remercie Mme Anne-Françoise Morel et M. René Beaud pour leur travail.

Adoption des crédits budgétaires complémentaires 2012 - Délibération

Adoption des crédits
budgétaires
complémentaires
2012 - Délibération

4758 Aucune remarque ou question n'étant posée, M. le président donne lecture de la délibération N°32 - 2013.
Proposition du Maire et de ses adjoints relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2012 et les moyens de les couvrir

Vu le rapport de la commission administration du 13 mai 2013, vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Maire et de ses adjoints,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 9 oui, 0 non, 0 abstention, à l'unanimité,

1.D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2012 suivants pour un montant total de CHF 1'008'010.73, selon liste annexée.
2.Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Adoption des comptes 2012 de la Fondation de la Commune de Jussy pour le Logement - Résolution

Adoption des comptes
2012 de la Fondation
de la Commune de
Jussy pour le
Logement - Résolution

4759 Aucune question n'étant posée. Le président donne lecture de la résolution N° 30-2013.

**APPROBATION DES COMPTES 2012
DE LA FONDATION DE LA COMMUNE DE JUSSY POUR LE
LOGEMENT**

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13.4.1984.

Vu l'article 13, alinéa 2 des statuts de la Fondation de la commune

de Jussy pour le logement du 06 janvier 1992,

Vu la présentation des comptes 2012 et leur approbation au Conseil de Fondation en date du 21 mars 2013,

Vu le préavis de la commission administration du 13 mai 2013

Vu le rapport de la Société fiduciaire d'expertise et de revision s.a. à Genève, du 21 mars 2013,

Sur proposition du Maire et de ses adjoints,

Le Conseil municipal,

D E C I D E

Par 9 oui, 0 non, 0 abstention, à l'unanimité,

a) D'approuver les comptes 2012 de la Fondation de la commune de Jussy pour le logement, s'élevant aux produits à CHF 313'541.07 et aux charges à CHF 29'181.00 laissant apparaître un excédent de recettes de CHF 284'360.07

b) D'approuver le bilan au 31.12.2012 qui présente à l'actif et au passif un montant de CHF 23'258'743.61

c) Les fonds propres de la Fondation de la commune de Jussy pour le logement s'élèvent au 31.12.2012 à CHF 4'915'442.61.

Par 9 oui, 0 abstention et 0 non cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Circulation dans le village de Jussy - Discussion suite à la pétition

Circulation dans le village de Jussy - Discussion suite à la pétition

4760 M. le président rappelle la séance communale qui s'est déroulée à la salle des fêtes. Il passe la parole au maire qui estime important que le conseil municipal s'exprime sur ce dossier. Dans l'ensemble la séance s'est très bien déroulée. Le dossier des pétitionnaires a été jugé faible. Il n'a pas favorisé une discussion ouverte avec la population.

M. Olivier Sommer trouve étonnant que sur 180 signatures aussi peu de personnes se sont exprimées. Il faut se souvenir qu'il s'agit exclusivement d'habitants du village. Personne ne peut empêcher quiconque de s'exprimer. A la question de savoir ce qu'il fallait penser de la prise de position de l'exécutif, Mme Géraldine Mathieu partage tout à fait cette vision. M. Meyer la rappelle de manière succincte, création d'une zone 30, pose d'un tapis phonique, se battre pour la défense de la circulation au niveau régional. M. Jean-Daniel Baud demande à ce que les discussions engagées continuent dans ce sens. Mme Sandra Bolzonello est favorable à ces projets. Elle demande à ne pas créer un gymkhana dans le village et de veiller à la qualité de l'aménagement de la signalisation urbaine avec un choix de qualité pour les matériaux et les couleurs. M. Olivier Sommer relève que la pose d'un tapis phonique sera un plus. Néanmoins une réflexion sera à mener sur les travaux complémentaires à effectuer avant la mise en place de ce dernier. Il pense que la zone 30 sera fatigante pour bon nombre de nos habitants qui montreront leur impatience au volant. Mme Myriam Rivollet se demande si une autre alternative au 30 ou 50

km est envisageable. Malheureusement non. Il est relevé que la zone 30 touchera la route de Bellebouche et celle des Beillans. M. Othenin-Girard signale qu'il s'agit d'un concept global qui touche l'ensemble du centre de notre village. Suite à ce débat, aucune objection n'étant formulée, le président invite l'exécutif à poursuivre cette étude. Mme Sandra Bolzonello aimerait connaître le suivi de ce dossier. Une offre va nous être adressée par Trafitec et ensuite une demande d'autorisation sera déposée. Au mois de juin un avant-projet pourrait être présenté à ce conseil. Le canton pousse à prévoir ces travaux dans le cadre du budget 2014. Le tapis phonique sur la route cantonale sera payé par le canton, les aménagements particuliers avec une participation de la commune. Les routes communales sont à nos frais.

Règlement de location des salles - Présentation

Règlement de location
des salles - Présentation

4757 Mme Anne-Françoise Morel, adjointe rappelle brièvement le contenu de ce document. Ce dernier sera adopté formellement par l'exécutif afin d'éviter les écueils d'une délibération. Au point 8.5. Mme Sandra Bolzonello insiste une nouvelle fois sur le tri des déchets qui s'est avéré catastrophique lors de la vogue. Un responsable doit être absolument désigné afin de corriger les problèmes constatés. Les tarifs mentionnés à l'annexe 2 peuvent être simplifiés sur une seule colonne. Une fois les modifications apportées, le règlement sera adopté formellement lors d'une prochaine séance de l'exécutif

Installation d'un Skate Park - Présentation

Installation d'un Skate
Park - Présentation

4758 M. Denis Chenevard, adjoint revient sur ce dossier. Il remet à chaque conseiller un dossier complet de présentation avec l'implantation au nord du terrain de sport, le long du parking.

Le devis estimatif pour cette installation est estimé à CHF 50'760.00. Il rappelle les nombreuses discussions en commission ainsi que les demandes réitérées des jeunes. 4 éléments seraient installés au bout du chemin d'accès. Mme Louise Martin est très perturbée par ce projet. Elle habite un endroit actuellement très tranquille. Elle s'est rendue sur la plaine de Plainpalais afin de se rendre compte des nuisances que pourrait occasionner une telle structure à cet endroit. Elle s'inquiète des horaires d'exploitation et spécialement en été. Ce projet lui fait très peur. Elle se demande si une pesée d'intérêt public/privé a bien été prise en compte. M. Olivier Sommer lui répond que d'autres endroits avaient été envisagés, le parking sud de la mairie, Clair-Vivre. Mme Martin se demande si nous n'allons pas attirer des enfants d'autres communes ? Les enfants du village ont-ils besoin d'un tel équipement ? Elle voit surtout des nuisances dans son jardin. Elle demande une étude un peu plus poussée sur ce dossier. Mme Anne-Françoise Morel rappelle que le tennis et football se trouvent déjà dans ce secteur. M. Jean-Daniel Baud signale qu'il faut oublier Claire-Vire car d'autres projets sont prévus sur ce site. Mme Géraldine Mathieu voit les jeunes qui pratiquent le skate sur la route devant chez elle, c'est tout aussi dangereux. M. Denis Chenevard rappelle un bris de vitre à la salle des fêtes ainsi que les angles des trottoirs cassés par une pratique inadaptée

de cette activité à cet endroit.

Mme Sandra Bolzonello trouve que le site des Beillans est l'endroit idéal. Comparer avec Plainpalais est exagéré. MM.C henevard et Meyer proposent le déplacement le long de la barrière du tennis, avec conservation de la surface actuelle pour la pratique du football. Mme Louise Martin pose des questions sur la qualité phonique du revêtement qui sera utilisé. Par un vote de principe, par 7 oui, 1 non et 1 abstention ce dossier est transmis à la commission Loisirs, Jeunesse et Vie Sociale pour suivi de l'étude de ce projet dans la région du centre sportif des Beillans.

Election du bureau du conseil municipal pour la période 2013-2014 - Délibération

Election du bureau du conseil municipal pour la période 2013-2014 - Délibération

4759 M. le président signale que M. Philippe Othenin-Girard accepte la présidence. La candidature de Mme Myriam Rivollet a été reçue pour la vice-présidence. Pour le secrétariat, aucun changement n'est annoncé. Il donne lecture de la délibération N° 33.

DÉLIBERATION

Vu l'article 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu les articles 4 et suivants du règlement du Conseil municipal,
Le Conseil municipal,

A élu

Par acclamtation, à l'unanimité,

les membres suivants afin de constituer le bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1er juin 2013 au 31 mai 2014 :

Président M. Philippe Othenin Girard

Vice-présidente Mme Myriam Rivollet

Secrétaire M. René Beaud

Par acclamation le bureau est ainsi élu pour la période 2013-2014

Rapport des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours

Rapport des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours

4760 Travaux Publics et Sécurité, M. Jean-Daniel Baud, président et M. Josef Meyer, maire. Tout a été dit sur les projets en cours. Pour le chemin des Meurets et de la ciblerie de petites améliorations sont à apporter. Il aborde également le tri des déchets lors des manifestations. Mettre en place des feuilles d'information pour indiquer le lieu de recyclage dans la salle.
Bâtiments, M. Denis Chenevard, adjoint. Les sanitaires du tennis sont terminés. Fermeture de la porte par une horloge. Décoration de la mairie, un budget de CHF 30'000.00 ayant été voté en 2013, un projet de décoration de l'entrée sera présenté prochainement.
Urbanisme, Mme Géraldine Mathieu, présidente et M. Josef Meyer, maire.
Le dossier du Chambotton suit son cours. Les soumissions sont en préparation. Le tableau d'informations est toujours en cours de

réalisation (problèmes avec le plan communal).

Administration, M. Alain Magistra, président et Mme Anne-Françoise Morel, adjointe. Pas de réunion prévue. Présentation du budget lors de la séance d'octobre.

Ecoles et Sports, Mme Myriam Rivollet et Mme Anne-Françoise Morel, adjointe. Toutes les informations figurent sur le rapport de la commission. Promotions 2014 engagement de la fanfare écossaise comme en 2013. La présidente a représenté la commune de Jussy à l'association « Communes-Ecole ». 50 habitants de Jussy fréquentent les cours. Le nouveau programme va être distribué en tous ménages. Lien à mettre en place avec notre site internet. Pour la journée à pied à l'école les artères resteront ouvertes. Projet "Samakids" coût d'environ CHF 60.00 par animateur. Au sujet de la crèche, 8,6 places sur 10 occupées pour Jussy. Une liste d'attente est en place dans toutes les communes. Difficultés dans l'analyse de certains dossiers pour la recherche d'avantages financiers.

Loisirs, Jeunesse et Vie sociale, Mme Catalina Kauz et M. Denis Chenevard, adjoint. Pour le Skate Park une demande d'autorisation est en cours. Pour la sortie du Conseil municipal un rendez-vous a été fixé avec l'agence de voyages FERT. Le départ est prévu le mercredi du jeune genevois 2014. Des remerciements sont adressés aux membres de la commission pour l'organisation du 1er août 2014.

Fixation des dates des prochaines séances pour les commissions

Fixation des dates des prochaines séances pour les commissions

4761 Travaux Publics et Sécurité. Mardi 21 mai 20h15
Bâtiments. Mardi 27 mai 20h00
Urbanisme. A fixer
Administration. A fixer
Ecoles et Sports. Mardi 21 mai 20h00
Loisirs, Jeunesse et Vie Sociale. Mardi 18 juin 20h00

Divers

Divers

4762 A la question de Mme Myriam Rivollet, au sujet du couloir écologique le long du Chamboton est-il possible de s'y promener? M. Olivier Sommer, qui est également agriculteur, lui répond non, car il s'agit en grande partie d'un terrain privé. Pour le prochain conseil, M. le Maire propose une descente à pied le long du ruisseau avec conseil en plein-air. Il rappelle que le ruisseau est communal.
Mme Louise Martin aimerait connaître l'avancement du dossier concernant les nuisances phoniques du stand de tirs ainsi que si des travaux de finitions sont prévus sur le chemin qui longe la ligne de tirs. M. le maire lui répond que le dossier est toujours en attente de propositions des carabiniers. Le début des tirs est fixé maintenant à 09h00, à satisfaction des voisins. Au sujet du chemin diverses améliorations sont prévues au retour des beaux jours, finition avec de la terre, branches à couper.
Tri des déchets lors de la vogue. Situation catastrophique. La solution miracle n'est pas encore trouvée. Les tables débordaient de partout. Il manquait clairement un responsable pour cette

activité. Il faut absolument un coach à plein temps. Mme Sandra Bolzonello estime qu'il y a trop de sortes de déchets. Les containers doivent se trouver à proximité des chariots de tris. M. Jean-Daniel Baud propose de demander de l'aide éventuelle à Serbeco, M. Meyer propose le « Gesdec » et Mme Bolzonello l'expérience de la commune de Russin.

Cité de l'énergie. M. Meyer communique que la commune de Presinge est favorable à ce projet. Le budget de CHF 19'000.00 peut se répartir de la façon suivante CHF 13'000.00 pour Jussy et CHF 6'000.00 pour Presinge

Chapelle catholique. Retard du notaire pour décision de la commission foncière agricole. Cela pourrait durer quelques mois. Le congé du locataire du sous-sol a été accepté par la mairie qui n'est pas encore propriétaire.

Remerciements aux retraités du Chamboton par un repas au pâturage de la Lettaz. Si mauvais temps programme de rechange. Les conseillers municipaux sont les bienvenus avec leurs conjoints.

ORPC Voirons. Un projet de fusion est actuellement en discussion. Il ne sera certainement pas réalisé pour des raisons de coûts. Notre groupement doit prendre une décision définitive, M. le maire est contre.

Création d'un parking. Un rendez-vous est prévu avec le propriétaire du terrain voisin de la mairie. Il n'est pas facile de trouver le juste prix pour ce dernier.

Un dossier sur l'alimentation en eau en cas de crise nous a été adressé par SIG. Il est consultable auprès du secrétariat. M. Jean-Daniel Baud tient à remercier les valeureux volontaires de Clair Vivre pour les travaux et les nettoyages réalisés dernièrement. Il profite également de remercier ses collègues pour la qualité des débats ainsi que pour l'excellent travail réalisé durant son année de présidence.

Conseil municipal

Le Président

La Vice-Présidente

Le Secrétaire

Girard

Myriam Rivollet

Philippe Othenin-
René BEAUD